

**COMMUNE DE FENAIN**Canton de Sin-le-Noble  
Arrondissement de Douai

## COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Extrait du registre des délibérations

**N° 2026-010**

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique.

Etaient présents : Fabien BOURIEZ, Eric MOREAU, Marie-Yacinthe BRASSART, Noël POIGNARD, Nadine DELBOUILLE, Daniel GAMBIEZ, Marjorie ANSELMET JACQMART, Alain GOURMAUD, Joëlle MONCEAU, Marie Françoise DUPONT, Claude VERBEKE, Eddy TISON, Edith VILLAIN, Magali MROCZKOWSKI, Pierre-Yves ANSELMET, Benoît DERACHE, Aurélie MOREAU, Emeric DUMONTET, Cécile CARUSI, Fabien LEPREUX, Rudy BILLERET, Sadia SCHULZ, Olivier BRUNIAU, Marc BACQUART, Gaëlle BRASSENS.

Excusés : Rémy BELLOIS ayant donné procuration à Noël POIGNARD, Nina DALTO ayant donné procuration à Daniel GAMBIEZ, Marie RANDOUR ayant donné procuration à Eddy TISON, Mélinda LECOEVRE ayant donné procuration à Sadia SCHULZ.

Absents :

Secrétaire de séance : Eric MOREAU

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 4 Votants : 29  Pour : 29 Contre : 0 Abstention(s) : 0	<b>Objet :</b>  <b>Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS</b>
---	--

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 10/04/2026 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par les conseillers municipaux :

La Gauche fenainoise	Fenain ensemble
Edith VILLAIN	Gaëlle BRASSENS
Aurélie MOREAU	Méline LECOEVRE
Marie-Yacinthe BRASSART	
Marie DUPONT	
Cécile CARUSI	
Marie RANDOUR	
Eddy TISON	
Claude VERBEKE	
Magali MROCZKOWSKI	

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3,62

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
La Gauche fenainoise	23	6	1,28	0
Fenain ensemble	6	1	2,38	1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

La Gauche fenainoise :

- Edith VILLAIN
- Aurélie MOREAU
- Marie-Yacinthe BRASSART
- Marie DUPONT
- Cécile CARUSI
- Marie RANDOUR



## COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin-le-Noble  
Arrondissement de Douai

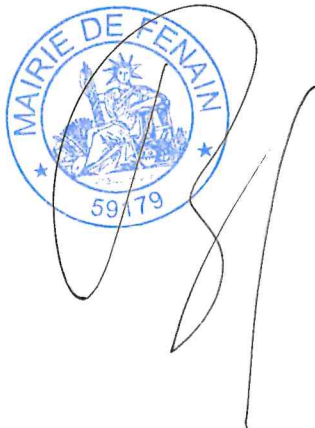
Fenain ensemble :

- Gaëlle BRASSENS
- Mélinda LECOEVRE

**Monsieur Le Maire**, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

**Fabien BOURIEZ,**  
Maire



**Eric MOREAU**  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le



ID : 059-215902271-20260410-D\_2026\_010-DE